

La Résidence Accueil « Sanchette »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3. Ces logements sont situés sur la **commune d’Orthez**. Ses missions sont de :

Rendre l’usager acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l’OGFA et le CHP ;
- par l’élaboration d’un projet d’accompagnement ;
- en lui proposant un espace d’expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service.

Favoriser l’inclusion sociale de l’usager :

- par l’accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d’isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux ;

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l’équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D’ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **10**
Sexe : **2 femmes** et **8 hommes**
Moyenne d’âge : **46 ans**
Durée moyenne de séjour : **3 ans**
Taux d’occupation : **97 %**



Année d’ouverture : 2020
Nombre de salariés : 2 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle
Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| **Tranches d’âge (effectif présent au 31/12/2024): une résidence intergénérationnelle**

RA SANCHETTE 2024

Age	Effectif	%
18 - 24	1	11 %
25 - 49	4	44 %
50 - 59	2	22,5 %
60 - 69	2	22,5 %
Total	9	100 %

| Une mixité générationnelle

La moyenne d’âge est de 46 ans. L’âge médiant est de l’ordre des 50 ans, ce qui témoigne de la mixité générationnelle du dispositif.
2 résidents ont plus de 60 ans et 3 demeurent dans la tranche des 18 – 39 ans.

| Des situations professionnelles diverses

2 résidents ont atteint l’âge de la retraite.
Parmi le public en âge de travailler, 1 résident occupe un emploi dans le milieu ordinaire, 1 autre a réussi une formation en alternance et 1 dernier fait du bénévolat de manière active, à la Croix-Rouge.

| La mobilité, une exception

4 usagers disposent du permis de conduire, mais une seule personne bénéficie d’une voiture.

| Des mesures de protection pour 2/3 des résidents

7 personnes sont sous curatelle renforcée, 1 personne bénéficie d’une mesure de tutelle. 1 personne ne dispose pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

7 résidents disposent de l’AAH, 1 personne perçoit, en plus, une pension d’invalidité et 1 personne touche une pension de retraite.

| Un important suivi psychique

Tous ont un suivi au CMP et 4 d’entre eux bénéficient, en supplément, d’une prise en charge en hôpital de jour, dans le cadre d’activités thérapeutiques.

| L’absence d’UDVS, compensée par les professionnelles de la RA dans les actes de la vie quotidienne

La quasi-totalité des résidents doit gérer seule les tâches du quotidien (entretien du logement, hygiène et confection de repas). Les professionnelles de la RA interviennent en soutien des usagers et s’assurent que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Elles réalisent, si nécessaire, un travail de stimulation au ménage. Enfin, un accompagnement véhiculé aux rendez-vous médicaux et aux courses a lieu 2 fois par semaine. Il y a peu de transports en commun et les résidents peuvent présenter des difficultés à se déplacer, liées à l’âge ou à des problèmes somatiques.

| Des liens renforcés avec le CMP et l’hôpital de jour

Les échanges avec le CMP sont fréquents, notamment avec l’infirmière en pratique avancée et l’infirmière de territoire, qui apportent aux professionnelles de la RA leurs éclairages pour une meilleure compréhension des situations. Nous poursuivons nos rencontres bimensuelles avec le psychiatre, le cadre de santé et l’équipe soignante, dans un souci de coordination. Des contacts avec l’hôpital de jour ont aussi lieu de manière courante et permettent d’échanger sur l’évolution des résidents.

| Le GEM « Les Couleurs du Temps » comme lieu ressource

8 résidents sur les 10 sont adhérents du GEM qu’ils fréquentent de manière régulière.

| Un départ en fin d’année et une entrée effective en janvier 2025

En fin d’année 2024, un résident a quitté le dispositif pour intégrer un EHPAD. Une commission d’admission a eu lieu au mois de décembre, permettant de valider l’entrée d’un nouveau résident, effective au mois de janvier 2025. Deux usagers ont pu nous faire part de leur projet de partir vivre en logement autonome dans l’année à venir.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Un nouvel espace collectif au profit des résidents a été réalisé au sein de RA. Après de nombreux mois de travaux, les locaux sont accessibles et prêts à accueillir des temps d’animation et les prochaines réunions du CVS. Il est déjà bien investi et aménagé. L’ancienne salle collective a retrouvé sa première vocation, à savoir un logement. Celui-ci, étant plus accessible (situé en rez-de-jardin), est occupé aujourd’hui par une résidente en perte de mobilité suite.

La RA a pu bénéficier du report sur le 1^{er} semestre, du budget non consommé en 2023, de la Conférence des financeurs « Prévenir le risque de perte d’autonomie » ; cela a permis de maintenir un programme d’activités au profit des résidents jusqu’à fin juin 2024 (sorties collectives mensuelles, médiation animale, sport adapté, etc.).

Au cours de l’année 2024, plusieurs résidents ont eu des problèmes de santé lourds, diminuant leurs capacités physiques et leur autonomie (opérations, fractures et autres pathologies). Cela a eu pour effet d’intensifier les prises en charge médicales et donc les conduites au rendez-vous par les professionnelles. L’équipe est davantage mise à contribution dans le cadre des courses, pour porter les provisions par exemple, et réalise davantage de tâches de manutention dans les logements, pour compenser les difficultés des résidents. C’est parfois une source d’inquiétude supplémentaire pour les résidents, qui peuvent avoir conscience de perdre en autonomie.

Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en fin d’année 2023. 2024 constituait donc la première année pleine de fonctionnement. 3 séances se sont déroulées, durant lesquelles les représentants des résidents ont été consultés dans le cadre des actualisations du Livret d’Accueil, du Règlement de Fonctionnement et du Contrat de Séjour. Après relecture des documents réglementaires, le CVS a émis un avis favorable. Des sujets importants comme la sécurisation de la voie publique devant la RA, l’organisation du service suite au départ de la coordinatrice en congés maternité et le financement des activités ont été abordés et débattus.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2025 :

- La révision du projet de service ;
- L’autoévaluation du dispositif à partir du référentiel de l’HAS ;
- Le déploiement d’OGIRYS, nouveau logiciel métier de l’OGFA